



COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 08 Avril 2021 à 17h00

Compte-Rendu

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Bertrand DELPEUCH, Françoise RAIBAUT, Odette DAMON, Simonne MOREAU.

Secrétaire de séance : Pierre SORET

Sur convocation envoyée le 01 Avril 2021

Le compte rendu du CM du 09 Mars 2021 est approuvé et sera diffusé aux habitants.

Délibérations

1. Vote des Taxes locales

Le conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition du Foncier bâti et non bâti.

Pour rappel, à partir de cette année, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, en découle une augmentation du taux perçu par la commune mais qui n'influe en rien sur le taux qui sera prélevé aux propriétaires.

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas modifier la part communale pour l'année 2021 soit :

- Foncier Bâti 33,78% (part départementale 23,46%+ part communale 10,32%)
- Foncier non Bâti 120,92%

2. Vote du compte administratif et du compte de gestion de la Commune

Mme le maire présente le compte administratif de la commune pour l'année 2020 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 133 489.48	G 133 039.15
	Section d'investissement	B 68 159.85	H 59 383.79
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 130 878.77
	Report en section d'investissement (001)	D	J 7 070.97
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 201 649.33	= G+H+I+J 330 372.68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 20 000.00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 20 000.00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 133 489.48	= G+I+K 263 917.92
	Section d'investissement	= B+D+F 88 159.85	= H+J+L 66 454.76
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 221 649.33	= G+H+I+J+K+L 330 372.68

Le compte administratif de la commune pour l'année 2020 est accepté à l'unanimité.

3. Affectation du Résultat de la Commune

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine BENET-BAGREAU, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 LE 08 AVRIL 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 450,33 euros
- Un excédent reporté de 130 878,77 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 130 428,44 euros

- Un déficit d'investissement de 1 705,09 euros
- Un déficit des restes à réaliser de 20 000,00 euros

Soit un besoin de financement de 21 705,09 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT 130 428,44 euros

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 21 705,09 euros

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 108 723,35 euros

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 1 705,09 euros

4. Vote du budget primitif de la commune

Mme le maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2021:

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	257 223.35	148 500.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		108 723.35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		257 223.35	257 223.35
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	251 600.00	273 305.09
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	20 000.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 705.09	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		273 305.09	273 305.09

Le budget primitif de la commune est adopté à l'unanimité.

5. Vote des compte administratif et du compte de Gestion Assainissement

Mme le maire présente le compte administratif Assainissement pour l'année 2020 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 784.89	G 13 812.61	G-A +27.72
	Section d'investissement	B 9 803.18	H 13 051.35	H-B +3 248.17
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I	
	Report en section d'investissement (001)	D 3 321.87	J	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 26 909.94	Q= G+H+I+J 26 863.96	= Q-P -45.98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	13 784.89 = A+C+E	13 812.61 = G+H+K	+27.72
	Section d'investissement	13 125.05 = B+D+F	13 051.35 = H+J+L	-73.70
	TOTAL CUMULE	26 909.94 = A+B+C+D+E+F	26 863.96 = G+H+I+J+K+L	-45.98

Le compte administratif Assainissement pour l'année 2020 est accepté à l'unanimité.

Mme le maire présente le budget annexe primitif Assainissement pour l'année 2021:

6. Affectation du Résultat Assainissement

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine BENET-BAGREAUX, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 LE 08 AVRIL 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 27,72 euros
- Un excédent reporté de 0,00 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 27,72 euros

- Un déficit d'investissement de 73,70 euros
- Un déficit des restes à réaliser de 00,00 euros

Soit un besoin de financement de 73,70 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT 27,72 euros

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 27,72 euros

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 00,00 euros

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 73,70 euros

7. Vote du budget primitif Assainissement

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 642.07	16 642.07
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	16 642.07	16 642.07
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 343.07	10 416.77
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	73.70	
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 416.77	10 416.77

Le budget primitif Assainissement est adopté à l'unanimité.

Information des diverses commissions, réunions

1. Création d'une AFPL (Association Foncière Pastorale Libre)

Mrs Jean-Louis Cabrignac et Bertrand Delpuch rendent compte au conseil municipal de la visioconférence du groupe « moteur » tenue le 08 Avril à 15h30 réunissant la commission pastoralisme, Mme Céline Hervé chargée de mission éco pastoralisme au PNR et Mme Isabelle Lapèze chargée d'études Agriculture et Environnement au département : il est bien rappelé qu'il s'agit d'une AFP basée sur l'adhésion volontaire des propriétaires, les discussions se sont essentiellement portées sur la définition du périmètre d'étude (identification des parcelles, ...)

Une réunion publique d'information est prévue dans le mois de Juin, cette réunion pouvant servir éventuellement d'assemblée générale constitutive de l'AFPL.

2. Gravière d'Espagnac

Bertrand Delpuch fait un compte rendu au conseil de la réunion du comité technique tenue le 26 Mars 2021.

La réunion visait à lancer la seconde phase des travaux de réhabilitation de l'ancienne gravière et à engager le projet de valorisation ; l'objectif de cette réunion était de présenter et valider le principe des aménagements proposés.

Des différents échanges sont ressortis les points consensuels suivants :

- Aménagement d'une zone de quiétude
- Augmentation des ouvertures de merlons pour éviter le creusement lors des crues
- La demande du département permettant l'accès d'un bus de 50 personnes au parking n'est pas retenue ; l'accueil d'un bus de plus petite taille, sans agrandissement du parking actuel sera privilégié, sachant qu'il existe des possibilités de stationnement plus conséquentes à la salle des fêtes de Corn.

La question sur la qualité de l'eau de la gravière a été abordée, la connexion actuelle avec le Célé est-elle suffisante ? Les hydrologues déconseillent une deuxième ouverture sur le haut de la gravière afin de conserver la « méandrisation » du Célé et privilégient un entretien de la connexion aval actuelle.

Sur le devenir de la parcelle voisine, en aval de la gravière, le Syndicat Mixte Célé Lot Médian a été sollicité pour avis ; la commune rencontrera les repreneurs de l'exploitation concernée.

3. Gîte d'étape.

Un problème d'humidité est apparu au niveau du plafond de la salle de bains du gîte, les travaux de remise en état sont en cours par l'employé communal.

Le recrutement d'une personne pour renforcer l'équipe du gîte est en cours, 3 candidats doivent être reçus pour un entretien dans les jours à venir.

Questions et informations diverses

RAS

L'ordre du jour étant achevé, la séance est à close à 20h00.

Prochaine réunion du Conseil municipal : 06 Mai à 17h00.